INSTRUCTION DE SERVICE

TRAVAUX DE TOITURE

Concerne :
tous les sites de HRS

Version : V1.0_PSST_27.10.2026
N° : 04_13_F
Type : Organisation

CHAMP D'APPLICATION

La présente instruction de service s'applique aux travaux d'entretien, d'inspection, de réparation, de montage, de démontage, de nettoyage et de maintenance effectués sur, à proximité immédiate ou à l'intérieur des toitures, quelle que soit leur durée prévue ou estimée.
Elle s'applique à toutes les personnes qui effectuent des travaux sur les toitures ou qui se trouvent dans la zone de travail, qu'il s'agisse de salariés de HRS ou de prestataires externes / d'entreprises tierces.
Les travaux ne doivent être effectués que par des personnes qualifiées et formées, et après réalisation d'une évaluation des risques.

Zones concernées :

- Entreprises externes (par exemple, nettoyeurs de vitres et de façades, jardiniers, etc.)
- Santé Services S.A.
- Département Construction et Engineering
- Service technique et infrastructure

OBJECTIFS

- Prévenir les accidents dus aux chutes, aux effondrements et aux blessures.
- Protéger les personnes contre la chute d'objets, les intempéries, les risques électriques et les substances dangereuses.
- Garantir la sécurité des opérations et le comportement adéquat en cas d'urgence.

DANGERS POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

- Chutes au bord des toits, au niveau des ouvertures, des coupoles et des échafaudages ;
  ⇨ effondrements à travers des surfaces non portantes.
- Chute d'outils ou de matériaux ;
  ⇨ risques de trébuchement et de glissade, notamment en cas d'humidité, de neige et de verglas.
- Installations électriques/lignes aériennes ;
  ⇨ risque d'incendie lors de travaux à chaud, poussière, vapeurs et substances dangereuses.
- Conditions météorologiques ;
  ⇨ tempête, orage, pluie, chaleur et froid.
- Environnement :
  ⇨ fuites d'huile/de produits chimiques, pollution, déchets ainsi qu'émissions de poussière et de substances nocives.
- On trouve ponctuellement des antennes de téléphonie mobile émettant des champs électromagnétiques.
  Les personnes portant un stimulateur cardiaque sont priées de faire preuve d'une prudence particulière.
  Si des travaux de longue durée sont prévus dans cette zone, l'opérateur du réseau doit en être informé au préalable par le service technique.
- Forts courants descendants provoqués par les hélicoptères à proximité de l'héliport ;
  ⇨ ceux-ci peuvent également provoquer des tourbillons.

MESURES DE PROTECTION ET RÈGLES DE CONDUITE

- Avant le début et à la fin des travaux, il convient de contacter le service technique et le service de sécurité.
- Inspecter la zone de travail avant de commencer ;
  n'utiliser que des équipements de travail adaptés, contrôlés et en bon état.
- Sécuriser techniquement les zones présentant un risque de chute ou de perçage, par exemple à l'aide de protections latérales, de garde-corps, d'échafaudages de protection, de dispositifs antichute ou de couvertures sécurisées.
- N'utiliser l'équipement individuel de protection contre les chutes que conformément à son usage prévu, après l'avoir contrôlé et en le fixant à des points d'ancrage appropriés.

- Sécuriser les outils et les matériaux pour éviter qu'ils ne tombent ;
  ne rien laisser sans surveillance au bord du toit.
- Une fois les travaux terminés, tous les équipements de travail, matériaux et déchets doivent être entièrement retirés du toit. Cela vaut en particulier au regard des dangers potentiels, par exemple en cas d'intervention d'un hélicoptère ou de tempête.

- Utiliser les échelles, les échafaudages et les plates-formes élévatrices conformément à leur destination et les vérifier avant utilisation.
- En cas de tempête, d'orage, de verglas, de neige ou d'autres conditions dangereuses, interrompre les travaux ou ne les poursuivre qu'en prenant des mesures supplémentaires appropriées.
- Respecter les distances de sécurité par rapport aux installations électriques.
- N'effectuer les travaux à chaud qu'après avoir obtenu l'autorisation requise, mis en place les mesures de protection contre l'incendie et procédé à un contrôle a posteriori.
- Porter systématiquement les EPI requis :
- chaussures de sécurité, casque de protection, gants, lunettes de protection ainsi que, le cas échéant, une protection auditive et un dispositif antichute.

- Veiller à l'ordre ; laisser les issues de secours et les voies d'évacuation dégagées. Ne jamais retirer de son propre chef les dispositifs de protection.
- L'élaboration d'un plan de prévention (PPSS), comprenant une évaluation des risques, incombe à l'entreprise chargée des travaux (voir également https://www.hopitauxschuman.lu/fr/je-suis-prestataire/).

COMPORTEMENT EN CAS DE DANGER

- Cesser immédiatement le travail, quitter la zone de danger et avertir les autres personnes.
- **Prestataires externes :**
  Appelez le 112 en cas de danger immédiat, d'incendie ou de blessés.
  Sécurisez le lieu de l'accident !
  HRS – Employés :
  Appelez le 26666 (HK) / 36666 (ZK) en cas de blessés, le service de sécurité au 92424 (HK) / 33900 (ZK) en cas de danger immédiat ou d'incendie.
  Sécurisez le lieu de l'accident !
  Veillez à votre propre sécurité !
- Ne tentez pas de porter secours sans avoir pris les mesures de sécurité nécessaires.
- En cas de chute dans le système de retenue, faire intervenir rapidement les secours de manière professionnelle.

- Ne lutter contre l'incendie que si cela peut se faire sans danger ; en cas de risque électrique, garder ses distances.

PREMIERS SECOURS ET PROTECTION DE LA SANTÉ

- Sécuriser le lieu de l'accident et veiller à sa propre sécurité.
  N'évacuer les blessés de la zone de danger que si cela ne présente aucun risque pour soi-même.
- Appeler les secours et, si nécessaire, alerter les secouristes.
- Vérifier la respiration ; en cas d'absence de respiration ou de respiration anormale, commencer immédiatement la réanimation et utiliser un défibrillateur automatique externe (AED) s'il est disponible.
- Arrêter les hémorragies importantes ; placer les personnes inconscientes qui respirent normalement en position latérale de sécurité ; prendre soin des blessés jusqu'à l'arrivée des secours.
- En cas de chute ou de suspicion de blessure grave, toujours consulter un médecin.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET CONTACTS IMPORTANTS

Service technique	Kirchberg	+352	286 92525
	ZithaKlinik	+352	286 93810
	Cloche d'Or	+352	286 93810
Service de sécurité	Kirchberg	+352	286 92424
	ZithaKlinik	+352	286 33900
	Cloche d'Or	+352	270 45350
Urgences / Blessés	Kirchberg	+352	286 26666
	ZithaKlinik	+352	286 36666
	Cloche d'Or		**112**

Le responsable du service concerné est chargé de communiquer les consignes d'utilisation aux salariés concernés et de veiller au respect des mesures de protection définies.

Ce formulaire doit être remis au donneur d'ordre, signé et de sa propre initiative, avant le début des travaux !

Le signataire a lu et compris les consignes d'utilisation et, le cas échéant, les a communiquées à ses collaborateurs.

Entreprise : _____

Nom et fonction de la personne signataire :

Date : _____

Signature : _____